

Communiqué de presse

Bruxelles, le 5 février 2019

Stockage définitif en surface des déchets nucléaires de catégorie A à Dessel L'AFCN a reçu la demande d'autorisation complétée de l'ONDRAF

L'Organisme National des Déchets Radioactifs et des matières Fissiles (ONDRAF) a déposé aujourd'hui une demande d'autorisation complétée auprès de l'AFCN pour la construction d'une installation pour le stockage définitif en surface des déchets nucléaires de catégorie A. Il s'agit ici de déchets radioactifs de faible et moyenne activité et de courte demi-vie. Par exemple les déchets opérationnels des centrales tels que les filtres et les déchets liés à la purification de l'eau, les déchets liés au démantèlement des installations nucléaires, les vêtements de protection et le matériel d'entretien.

L'ONDRAF a déposé une première version de demande d'autorisation le 31 janvier 2013. L'AFCN a déclaré le dossier incomplet et a demandé un certain nombre de clarifications et d'ajouts supplémentaires. Aujourd'hui, l'ONDRAF a déposé la version complétée du dossier auprès de l'AFCN. Lors de l'analyse du dossier, l'AFCN mettra la priorité sur la sûreté nucléaire et la protection des travailleurs, de la population et de l'environnement à court, moyen et long terme.

Si l'AFCN considère cette demande d'autorisation comme à présent dûment complétée, elle sera en premier lieu soumise pour avis au Conseil scientifique des rayonnements ionisants. Il s'agit d'un organe indépendant dont les membres possèdent une expertise nucléaire ou une expertise en matière de radioprotection. Le dossier passera ensuite par les étapes suivantes de la procédure d'autorisation.

Pour ce projet, l'ONDRAF va également demander un permis d'environnement auprès du gouvernement flamand.

Durant la suite de la procédure, la population aura un droit de regard et de participation aux deux procédures d'autorisation. L'AFCN fournira plus d'informations à ce sujet via son site internet.

Contact :

Porte-parole : Cédric van Caloen, tél. : +32 (0)2 289 20 30 – e-mail : cedric.vancaoen@fanc.fgov.be

www.afcn.fgov.be

https://twitter.com/FANC_AFCN